



Mise à jour sur la lutte contre l'IKB et la conservation des rapaces en Tunisie

Tahri Jamel
Direction Générale des Forêts
Tunisie,

Workshop on National IKB Action Plans: North Africa

29 Sep - 1 Oct 2026, Tangier, Morocco





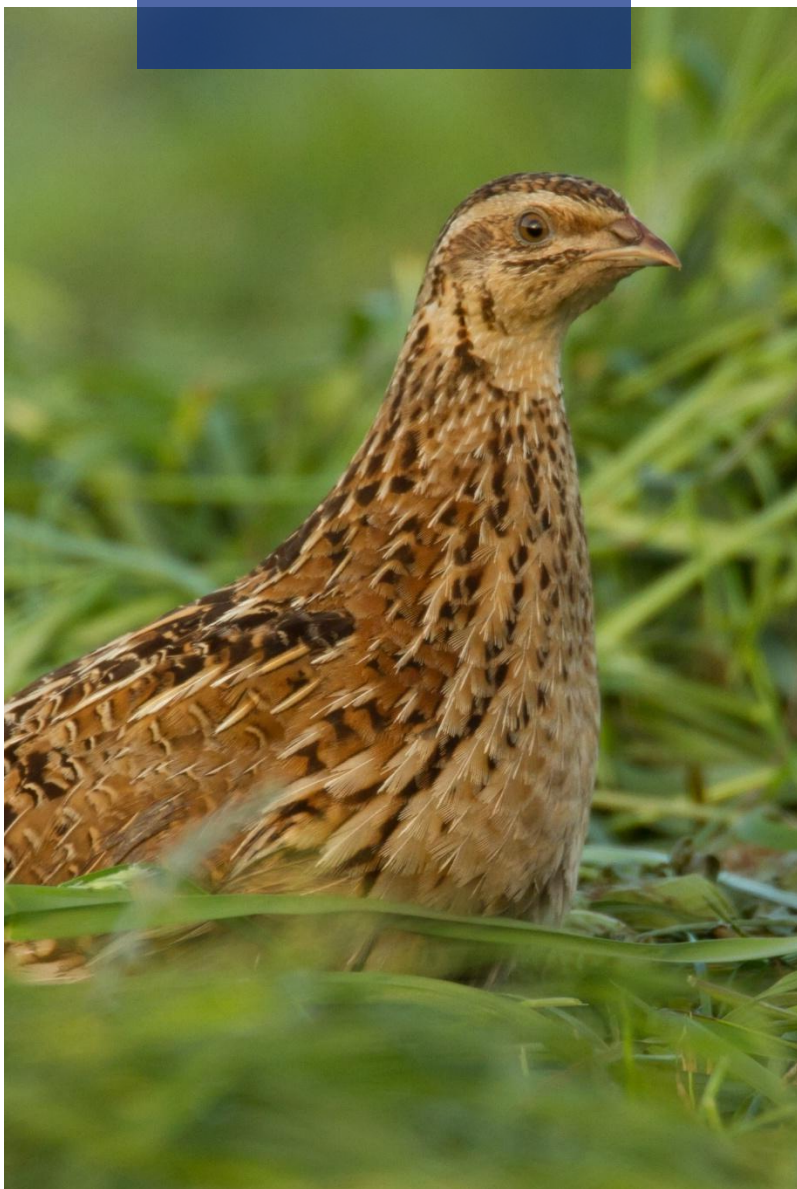
Rome Strategic Plan and action against IKB



National Action Plan on IKB

Statut de l'élaboration : Un Plan d'Action National contre la mise à mort, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux (PNA / PAN IKB) est actuellement en cours d'élaboration en Tunisie. Ce plan est développé conjointement par la Direction Générale des Forêts (DGF) et l'Association « Les Amis des Oiseaux » (AAO/BirdLife en Tunisie) dans le cadre du projet *Safe Flyways IKB3*, financé par BirdLife International.

Engagement international : La démarche s'inscrit dans le cadre des engagements pris au titre du **Plan stratégique de Rome 2020-2030** sous l'égide de la Convention de Bonn (CMS) et de la Convention de Berne, via la participation active de la Tunisie au groupe de travail intergouvernemental MIKT.



Monitoring IKB and surveying IKB motivations and drivers

Ampleur et suivi : Plus de 100 000 oiseaux sont prélevés ou tués illégalement chaque année en Tunisie. Sur les 190 espèces d'oiseaux nicheurs figurant sur la Liste rouge nationale, 62 sont menacées, et 22 espèces d'oiseaux d'eau affichent un déclin (telles que le Canard souchet, le Canard pilet, le Fuligule morillon et le Fuligule milouin).

Observations de terrain : des interventions par les services forestiers au niveaux des marchés, des zones touristiques et des opérations pour les cas de vente sur les sites internet. Aussi lors des recensements d'oiseaux d'eau (17 jours de suivi IKB), 9 cas de traces directes d'IKB ont été enregistrés de manière opportuniste sur 193 sites.

Facteurs motivants (Drivers) : L'IKB résulte de pratiques traditionnelles de chasse et de piégeage, de vulnérabilités socio-économiques, d'un déficit d'alternatives et de sensibilisation, ainsi que d'une application encore insuffisante des lois.

National Legislation for regulating IKB

- **Cadre juridique** : Le cadre réglementaire s'appuie sur le **Code Forestier (Loi n° 88-20)** et sur l'arrêté annuel fixant l'organisation de la chasse.
- **Protection des espèces** : Tous les rapaces diurnes et nocturnes, ainsi que leurs œufs, nids et couvées, sont **strictement protégés** en tout temps. La chasse, la capture ou la détention de toute espèce non inscrite sur la liste du gibier autorisé est interdite.
- **Moyens prohibés** : Les méthodes non sélectives (filets, collets, pièges, phares/lampes, drogues/poisons), les fusils automatiques à plus de 3 coups, les fusils à silencieux, les armes à air comprimé et l'usage de véhicules pour la poursuite sont formellement interdits.
- **Réformes prévues** : La révision et la réforme du cadre légal de la faune sauvage constituent un axe prioritaire du plan d'action du PNA IKB.

IKB Enforcement and training

Membres du contrôle : Les ingénieurs et techniciens des forêts, les agents de la Police et de la Garde nationale possèdent la qualité d'officiers de police judiciaire (OPJ) pour constater les infractions et dresser des procès-verbaux. Des gardes-chasse privés agréés contribuent également à la surveillance sur le terrain.

Besoins identifiés : Le renforcement des capacités logistiques et opérationnelles des brigades de contrôle constitue aussi un axe prioritaire du plan d'action.





IKB Courts and Justice

Sanctions pénales : La chasse ou détention illégale d'espèces hors période ou sans permis est passible de **16 jours à 6 mois d'emprisonnement** et de **500 à 5 000 TND d'amende**.

Crimes graves non transactables : Le piégeage ou le braconnage d'espèces rares ou protégées (dont les rapaces) constitue un crime grave (Article 134 bis du Code Forestier). Ces infractions entraînent le doublement des peines, le retrait du permis de chasse pour 5 ans, l'interdiction de port d'armes, et ne peuvent faire l'objet d'aucune transaction administrative.

Action des ONG : Les associations de protection de l'environnement légalement constituées peuvent se porter partie civile devant les juridictions pénales.
Exemple : L'Association « Les Amis des Oiseaux » s'est portée partie civile dans plusieurs cas en justice.



Section on Raptor Conservation

Falconry practice and legal status

Pratique et espèces utilisées : La fauconnerie (*chasse au vol*) est une tradition vivante en Tunisie, seulement concentrée dans le Gouvernorat de Nabeul (région du Cap Bon, notamment à El Haouaria). Les espèces exploitées sont :

- **L'Épervier (Épervier d'Europe)** : Capturé au printemps pour la chasse à la caille de passage dans le gouvernorat de Nabeul.
- **Les Faucons (Faucon pèlerin)** : Utilisés pour la chasse au petit gibier (lièvre, perdrix, caille sédentaire, pigeon biset).

Nombre et ancrage : Les 350 fauconniers sont regroupés au sein de l'Association des fauconniers à El Haouaria, (dont l'adhésion est réservée aux citoyens tunisiens seulement).

Réglementation et contrôle :

- *Licence unique* : Une licence annuelle spéciale est délivrée par le ministère chargé des forêts / DGF. Un fauconnier ne peut obtenir qu'une seule licence, l'autorisant à capturer et détenir **un seul rapace**.
- *Baguage / Puçage* : Le puçage ou le baguage obligatoire de tous les faucons détenus est exigé.
- *Relâchement obligatoire des éperviers* : Les éperviers sont capturés dans la nature du 15 mars au 30 avril avec des filets spécifiques (*ghzouls* ou *jayabas*). Ils **doivent obligatoirement être remis en liberté dans la nature** dans les 7 jours suivant la clôture de la saison de chasse à la caille, en présence des autorités forestières.
- *Prélèvement des faucons niais* : Le prélèvement d'oisillons au nid est encadré (maximum 2 faucons par aire, en présence de la DGF). La vente, l'achat, l'échange, l'importation ou l'exportation des oiseaux de vol sont strictement interdits.

Legal framework for trapping

Statut légal : Le piégeage et la capture des rapaces sauvages sont **strictement interdits**, à l'exception des dérogations réglementées et sous quota accordées exclusivement pour la fauconnerie traditionnelle.

Sanctions : La capture ou le piégeage non autorisé de rapaces constitue un crime grave (Art. 134 bis), puni de **1 000 à 10 000 TND** d'amende, de peines de prison allant jusqu'à 1 an, de la confiscation du matériel et du retrait de l'autorisation de port d'arme pendant 5 ans.

Difficultés : L'application souffre du manque de moyens logistiques sur le terrain pour contrôler le piégeage opportuniste.

Scale of the raptor-trapping

Statut et pressions : Tous les rapaces bénéficient d'une protection légale intégrale. Les principales menaces identifiées incluent le pillage des nids de rapaces (prélèvement d'oisillons) ainsi que le piégeage ou tir illégal.

Données globales : Dans les délits relatifs à la faune sauvage (250 à 300 par an), on enregistre un nombre important d'infractions sur les rapaces (Faucon crécerelle, Faucon lanier, Buse féroce, ...). Néanmoins, de nombreuses atteintes sont régulièrement enregistrées à travers divers modes opératoires :

(La chasse interdite et le tir au fusil ; La capture au moyen de filets ; Le dénichage des oisillons et leur extraction des nids ; L'exposition et la mise en vente sur les réseaux sociaux ; et Le commerce illégal sur les marchés d'animaux de compagnie.)

Suivi IKB : des protocoles de suivi ont été développés par la DGF et l'AAO/BirdLife en Tunisie pour :

- évaluer l'impact des filets fixes utilisé par les fauconniers dans la région du Cap Bon
- assurer le suivi du commerce illégal des oiseaux (marchés et sites web)
- Assurer le suivi des activités du braconnage autour des sites naturels
- Assurer la surveillance du piégeage et de la détention illégale des oiseaux
- Assurer le suivi de l'empoisonnement indirect des rapaces



Drivers, trade routes and online trade

Motivations (Drivers) : Les facteurs déterminants comprennent la pratique de la fauconnerie traditionnelle, le marché des animaux de compagnie et la quête de revenus économiques.

Destinations et commerce en ligne : Généralement les oiseaux capturés sont gardés localement. Plusieurs cas de mise en vente de rapaces sur les réseaux sociaux ou les plateformes de vente en ligne (la surveillance est faite par l'administration et les ONGs, et des poursuites judiciaires sont enregistrés pour différents cas)

La rédaction du bilan de l'état des connaissances dans le cadre du PNA IKB intègre une analyse du cadre juridique, des lacunes de suivi et du commerce en ligne.

Le PNA IKB vise à instaurer un suivi scientifique rigoureux, à réformer le cadre réglementaire, à renforcer les contrôles et à sensibiliser les décideurs et le public.



THANK YOU!

